

<https://helene.lipietz.net/spip.php?article262>



# Journée de commémoration du 19 mars

- Ma vie de sénatrice - Projets de loi (P JL), propositions de loi (P PL) - Proposition de loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc -

**19 MARS 1962**

Date de mise en ligne : jeudi 15 novembre 2012

---

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

---

### Objet du texte

**La présente proposition de loi, déposée en 2000 à l'Assemblée nationale, a pour objet d'instituer le 19 mars - jour anniversaire du cessez-le-feu proclamé le 19 mars 1962 en Algérie -, une journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des morts civils et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie 1952-1962.**

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues,

A mes yeux, ce texte a uniquement pour objet de rendre un hommage. Il ne supprime pas celui du 5 décembre, comme d'aucuns l'ont laissé penser, mais en ajoute simplement un nouveau, celui du 19 mars.

Pour l'instant, que se passe-t-il ?

Seuls ceux qui se retrouvent le 5 décembre ont droit au drapeau et à la présence de M. le préfet ou de Mme la préfète.

Ceux qui se retrouvent le 19 mars n'ont droit, quant à eux, qu'à leurs seuls souvenirs.

Ils peuvent certes se recueillir devant le monument aux morts, qui est un lieu public, mais ils n'ont pas droit au décorum bouleversant de la cérémonie à laquelle nous avons assisté ce matin au Sénat, par exemple.

J'estime que cette proposition de loi n'encombrera pas notre calendrier.

Notre histoire est déjà tellement encombrée de guerres gagnées ou perdues ! Comment intégrer en 365 jours une histoire de plus de 1 300 ans ?

Nous n'aurons jamais assez de jours pour rappeler avec le poète Jacques Prévert « Quelle connerie la guerre ! »

Je voterai cette proposition de loi, avec dix autres sénateurs écologistes, pour que tous puissent se recueillir à une date qui fasse sens [\[1\]](#).

---

[1] En réalité, j'ai dit en séance « onze sénateurs » car je ne sais pas compter ! une sénatrice s'est abstenue. De douze en l'ôtant et en m'ôtant, cela fait dix et pas onze ! je suis juriste, par mathématicienne :-)